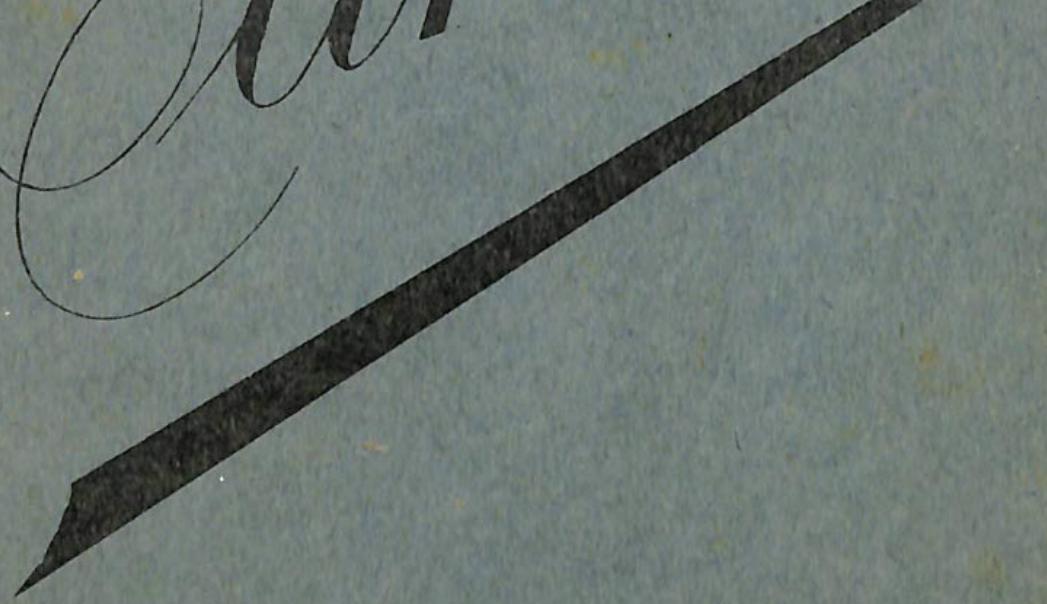


195

025

Cahier



Appartenant à N° 19

la délibération que les deux écoles n'en feront plus qu'une.

En 1829 le Consistoire recevait une lettre du Baron Cuvier annonçant un secours de 300 francs pour la création d'une classe normale d'enseignement mutuel dans laquelle les églises et les cantons voisins pourraient envoyer des maîtres qui se formeraient à ce mode d'enseignement. Cette école fondée en 1830, sous l'autorisation de M. Restie, installée dans la maison (ancien temple) et dirigée par M. Brunier devint vite très prospère; tout à la fois école modèle et école normale, elle eut environ 300 élèves et la commune de St. Fay lui fit une subvention annuelle de 250 francs. En 1832, le Résident de Consistoire général fut chargé par le Régistre de remettre la médaille de bronze à M. Brunier.

Cette école paraissait probablement trop élevée pour beaucoup de familles, une école primaire élémentaire se rouvrit, et en 1831, M. Delmas, quoique catholique en fut nommé l'instigateur par le Comité cantonal. Avec la loi du 28 juin 1833, M. Delmas devint inspecteur communal de St. Fay et reçut les enfants des deux cultes, mais en 1842 la Société chrétien protestant de France, établie à Bordeaux crée une école gratuite à St. Fay. Le Consistoire protestant disposa en faveur de l'institution,

SHPVD

M. Dubois, élève de l'école normale de Bordeaux, de la maison du concierge, contiguë au temple, et la salle d'école était dans le local de M. Meister.

M. Dubois se retira chez lui à Pissac sur Dordogne, en 1844 et fut remplacé par M. Becker, en 1845, la Société chrétienne déclara qu'elle ne pouvait plus soutenir complètement l'école et un comité se forma pour s'en occuper. En 1844 les frères de la Doctrine chrétienne avaient établi à M. Toy une école privée. Les choses marchirent ainsi jusqu'au moment où l'institution communal, M. Delmas, n'ayant plus d'élèves dans son école jugea qu'il ne pouvait pas convenablement occuper en pure perte un local et recevoir un traitement; il donne sa démission. Par délibération du 14 décembre 1845 le Conseil municipal repoussait une école communale et subventionnait les écoles privées. Pour récompenses de vieux et utiles services il partageait la subvention entre les deux écoles catholique et protestante et l'école secondaire de Lormes.

Comme l'école du pris occupait une maison parfaitement appropriée et que le local communal se trouvait sans emploi, le Conseil municipal autorisa l'instituteur protestant, M. Becker, à y transporter sa classe; ce qui se fit pendant la vacance de 1845 à 1846.

SHPVD

Dans la séance du 29 mars 1852, le Consistoire protestant de, sans toutefois pouvoir s'affirmer, qu'en compensation de cette faveur, l'loger de la maison de l'institution communal fut réservé et attribué depuis aux autres écoles. L'institution protestante occupe la salle de l'école communale jusqu'à la construction d'une salle d'école et d'un logement pour l'instituteur dans les bâtiments du temple, vers 1860 (Délibération du Conseil presbytéral du 1^{er} mars 1903).

A la rentrée des classes de 1857 une école de filles fut ouverte avec M^e Zélie Tasse, comme institutrice, elle fut installée, rue des Jardins, dans le chai de M^e Benjamin Marrot, pour 50 francs de loyer pendant trois ans.

Nous savons qu'en 1805 la demoiselle Bergeron établit à St. Troy une pension protestante de jeunes filles. en 1825, Madame Elié Dupuy joignit à son école une pension de jeunes filles qui obtint un grand succès. Madame Elié Dupuy, née Marie Dupuy, avait deux propriétés, à St. Endlos et à la Nouarié et se retirait ordinairement à St. Endlos, née en 1770, elle avait l'ascendance de l'âge, et d'autre part sa personne en importance. Si on ajoute à cela une éducation au-dessus de l'ordinaire, un talon d'ortie pour le dessin, une piede solide, quoiqu'un peu si menu cela était vrai.

SHPVD

sechare, et l'on comprendra l'influence qu'elle exerçait sur les familles et sur ses élèves. Une de ses maîtresses, Mme Cazalis, qui devint M^e Delhorbe, continue la tradition de Madame Despuy.

Le collège Flourens qui existait à St. Troy au XVIII^e siècle n'existant plus depuis la Révolution. Soucieux des intérêts du protestantisme dans la région, le Consistoire général dans sa séance du 30 mars 1812 constate que St. Troy n'a pas rien obtenu depuis la Constituante au sujet d'un établissement d'instruction publique et demande l'établissement d'une maison d'instruction pour les jeunes gens de la communion protestante.

En 1825, le vaillant prêtre Boergardt fonde un collège protestant dans l'édifice où s'élevait la fabrique de coton de M. M. Cixat et Fay et qui avait été autrefois le Couvent du Dame de la Paix. Un groupe de professeurs distingués jette

Vou également M^e Knittel qui avait terminé ses études à l'Université de Strasbourg à Paris. Bourg est nommé professeur à St. Troy pendant l'année 1856 à 1858. Il devient en 1871 à Sondernheim et de mort passeur à Strasbourg le 10 mai 1872. 4^e devoirs d'enseignement à Strasbourg le 7 juillet 1881; il fit ses études de théologie, de 1848 à 1858. Ainsi voici quelques-uns comme professeur au collège protestant de St. Troy qui enseignent successivement successivement à Strasbourg et à Paris, en 1882.



En 1832, l'église est composée pour M. Toy de 780 protestants. Ensuite de 627 protestants. Total 1467. En 1843 pour M. Toy 958 protestants. Ensuite de 582 " Total: 1454. En 1850 même chiffre.

En point de vue de la population protestante de l'église le plus ancien document que nous connaissons depuis l'union des Églises avec l'Etat date du 29 novembre 1811 et accorde par le Consistoire de M. Toy au ministre du culte. Voici l'enseignement qu'il donne

Communes	Fidèles	<small>Lieu des assemblées religieuses.</small>	Communes	Fidèles	<small>Lieu des assemblées religieuses</small>
Saint-Troy	1500	Saint-Troy	Le Poët	285	{ Lieux
Saint-Antoine	800		Barquenon	100	Barquenon
Saint-Nazaire	220		Le Poët	30	
Saint-Philippe	95		Les Lèves	330	
Le Poët	500		Choumeyrac	220	
Saint-André	270	{ Le Poët	Rioaud	60	
Sénacult	600		Saint-Etienne	25	
			Caplong	21	
			Appelles	230	
			Lynette	800	
			Saint-André-Soulage	280	
			Saint-Léonard	153	
					Lynette



Chapitre XVI.

Le décret loi du 26 mars 1852 réorganisa les Eglises réformées; le suffrage universel présida à l'élection de tous nos corps constitués et les Consistoires particuliers prirent le nom de Conseils presbytéraux.

En 1853 M. Jay fut élu président du Consistoire en remplacement de M. Marolle, démissionnaire, et M. Chaucherie fut élu secrétaire. À la séance du Consistoire du 26 nov. 1857, M. Jay exprima qu'il exerçait le saint ministère depuis 1821, que son âge et sa santé lui rendent l'exercice entier de ses fonctions bien difficile et bien pénible; il désigna M. Auguste Grotz comme son suffragant. Assemblée du Consistoire du 21 janvier 1858.

Lecture est faite d'une lettre de M. Grotz annonçant que l'Eglise de Nîmes lui a adressé vocation. M. Grotz fut très regretté; il avait épousé une fille du vénérable pasteur Jacques Reclus.

M. Hamelle Jules, suffragant de M. le pasteur Marolle d'Eygnest, devint suffragant de M. Jay; il était originaire de Saint-Richaumont. Séance du Consistoire du 7 janvier 1859.



M. Pierre Joy, ancien pasteur au Flot, aujourd'hui aumônier au collège de St. Foy, directeur de l'école préparatoire aux études théologiques, annexée au collège, est nommé pasteur associé de l'église de St. Foy pour lui donner un témoignage d'affection et pour le faire admettre dans la Société des vœux et asperges de pasteurs. M. Joy, homme très distingué, était né à Pont-St. Foy, commune de St. Avit-du-Lac, le 26 octobre 1822. Son père avait été pasteur des postes de St. Foy.

Séance du Consistoire du 26 janvier 1860

Démission de M. Hamelle, suffragant de M. Joy, appeld à St. Omer, lors ce tiers et son remplacement par le pasteur de Lamorlaye St. Martin, M. Jean Lucius Enjalbert, né à Lacaze (Caen) le 3 juillet 1834, consacré à St. Hippolyte du Fort le 10 nov. 1858.

Une place de 3^e pasteur est créée à St. Foy par décret du 15 avril 1863. M. Enjalbert est nommé à cette place. Dans la séance du Consistoire du 7 janvier 1863, M. Joy est accepté comme suffragant de M. Joy.

Par délibération du Conseil presbytéral de St. Foy, M. Pauvert, pasteur aux Bouchets, est accepté

SHPVD

~~Comme suffragant de M. Jay~~

À la séance consistoriale du 18 novembre 1866,
M. Jay annonce qu'il désire prendre sa retraite.
Le Consistoire Considère que M. Jay a 68 ans révolus,
qu'il a exercé les fonctions pastorales pendant 44 ans;
15 ans à Roque où il a été confirmé par ordonnance
du 4 juin 1823 et 29 ans à St. Fay.

Le Consistoire, sur une délibération du Conseil
presbytéral de St. Fay du 8 novembre 1866 accepte
M. Pauvert comme pasteur de St. Fay en place de
M. Jay.

M. Bonjallart est élu président du Consistoire de
St. Fay dans la séance du 4 janvier 1867 et le titre
de président honoraire est demandé pour M. Jay.

En 1869 M. Bonjallart est nommé pasteur à
St. Etienne et il est remplacé par M. Ernest Monbourn
qui donne sa démission en 1874 pour cause de santé.
Il est remplacé par M. Jean Lambert, pasteur à Montolé
(Charente).

Comme président du Consistoire, M. Bonjallart
fut remplacé par M. Mercat, pasteur à la Roquille
jusqu'en 1877. M. Monbourn remplace M. Mercat
dans la présidence du Consistoire jusqu'en 1879.
M. Laforgue, pasteur aux Briands, remplace M.

~~comme suffragant de M. Jay~~

À la séance consistoriale du 18 novembre 1866, M.
Jay annonce qu'il désire prendre sa retraite.
Le Consistoire Considère que M. Jay a 68 ans révolus,
qu'il a exercé les fonctions pastorales pendant 44 ans;
15 ans à Roque où il a été confirmé par ordonnance
du 4 juin 1823 et 29 ans à St. Fay.

Le Consistoire, sur une délibération du Conseil
presbytéral de St. Fay du 8 novembre 1866 accepte M.
Pauvert comme pasteur de St. Fay en place de M. Jay.

M. Bonjallart fut élu président du Conseil
consistorial de St. Fay dans la séance du 4 janvier 1867 et
le titre de président honoraire est demandé pour M. Jay.
En 1869, M. Bonjallart est nommé pasteur à
St. Etienne et il est remplacé par M. Ernest
Monbourn qui donne sa démission en 1874 pour
cause de santé. Il est remplacé par M. Jean
Lambert, pasteur à Montolé (Charente).

Comme président du Consistoire, M. Bonjallart
fut remplacé par M. Mercat, pasteur à la
Roquille, jusqu'en 1877. M. Monbourn remplace M.
Mercat dans la présidence du Consistoire jusqu'en
1879. M. Laforgue, pasteur aux Briands, remplace
M. Monbourn à la présidence du Consistoire de St. Fay en 1879.

~~au 7 avril 1881 et M. Pauvert remplace à cette date M. Pauvert Laforgue jusqu'à sa retraite en 1903 et depuis lors jusqu'à la séparation des Eglises et de l'Etat la présidence fut dévolue à M. Glard, pasteur à Lymore.~~

~~En 1885, le vénérable pasteur Jay mourut.~~



~~au 7 avril 1881 et M. Pauvert remplace à cette date M. Laforgue jusqu'à sa retraite en 1903, et depuis lors jusqu'à la séparation des Eglises et de l'Etat la présidence du Consistoire fut dévolue à M. Glard, pasteur à Lymore.~~

~~En 1885, le vénérable pasteur Jay mourut. Voici quelques extraits d'un article paru dans le Huguenot du 1^{er} octobre 1885 ; article qui avait d'abord paru dans le Protestant, sous la signature de M. Emile Paris.~~

~~Le pasteur Laurent Jay était né à Nantes le 1^{er} fév. 1793. Il est mort subitement le 2¹ juillet dernier... Il a eu le privilège de consacrer intactes toutes ses facultés intellectuelles jusqu'au dernier moment. Le pasteur Jay, son oncle paternel... était un lettré des plus fins.~~

~~Le nom se prépara de bonne heure à la carrière pastorale, sur laquelle il pressentait un penchant irrésistible. Il fit ses premières études à la Faculté de Genève, après 1816. Il fut le bienveillant intercessaire du mouvement religieux qu'on a appellié le Réveil.~~

~~Dès qu'il fut revenu de Neuchâtel, il rentra dans la paroisse de son père, à cause de son caractère qui choquait son bon sens naturel et la finesse de son esprit. Rentré en France, il entra le ministère évangélique, d'abord dans la Saintonge, puis dans son pays natal... L'heure de la retraite étant venue, L. Jay n'eut garde~~

~~d'abandonner les devoirs du ministère pastoral. Lorsque l'époque venait affliger ses amis, il ne savait pas leur refuser les consolations de sa foi... Il n'aurait pas de cœur que la recherche effrénée, qui ont peu de libre examen, puis redoutent la chute de l'édifice saint, parce que on tombe au contraire~~



quelques siennes les formules d'une vieille croyance.
 Nous l'admirions l'année dernière, lorsque la mort vient le frapper cruellement dans ses affections, en lui enlevant la digne veuve de son frère,
 qui veillait avec tant de sollicitude sur lui depuis qu'il avait dû
 prendre sa retraite. Devant un nombreux auditoire, il affirmait
 avec une haute éloquence, celle qui jaillit du cœur brisé mais croquant
 de profondes et consolantes vérités de la religion chrétienne. A peine
 de ce moment, la santé de ce bon et aimable vieillard alla en déclinant
 ses jambes lui refusaient presque tout service; mais il a conservé
 vers sa gaîté, sa bonne humeur, son entrain... ses goûts littéraires
 étaient étendus. Il avait beaucoup lu, beaucoup voyagé.
 A ses heures, le pasteur Joy était poète, et avait composé en patois
 de son pays natal, des pièces qui sont malheureusement restées inédites;
 il aimait à en reciter des fragments à ses amis, et c'était un charme
 de l'entendre décliner avec sa bonhomie mélée de gêne ces compositions
 pleines de grâce et d'esprit du meilleur aloi.
 Ceux qui l'ont connu n'oublieront jamais les causeries intimes
 dans lesquelles le bon et charmant pasteur épanchait son âme. Ses
 conversations étaient sérieuses; il savait reprendre sans blesser, cajoler
 au bien sans déclamer; ses consolations n'étaient pas bancales; sa
 parole avait quelque chose de fin et de persuasif; l'expression de sa
 physionomie révélait à la fois sa vive intelligence et sa bonté naturelle
 tout en lui excitait la sympathie. Aussi ne craignons-nous pas d'être
 démentis en disant qu'il laisse des regrets unanimes.
 E. Paris.

SHPVD

TABLE DE MULTIPLICATION

2 fois	1 font	2	5 fois	1 font	5	8 fois	1 font	8
2 —	2 —	4	5 —	2 —	10	8 —	2 —	16
2 —	3 —	6	5 —	3 —	15	8 —	3 —	24
2 —	4 —	8	5 —	4 —	20	8 —	4 —	32
2 —	5 —	10	5 —	5 —	25	8 —	5 —	40
2 —	6 —	12	5 —	6 —	30	8 —	6 —	48
2 —	7 —	14	5 —	7 —	35	8 —	7 —	56
2 —	8 —	16	5 —	8 —	40	8 —	8 —	64
2 —	9 —	18	5 —	9 —	45	8 —	9 —	72
2 —	10 —	20	5 —	10 —	50	8 —	10 —	80

3 fois	1 font	3	6 fois	1 font	6	9 fois	1 font	9
3 —	2 —	6	6 —	2 —	12	9 —	2 —	18
3 —	3 —	9	6 —	3 —	18	9 —	3 —	27
3 —	4 —	12	6 —	4 —	24	9 —	4 —	36
3 —	5 —	15	6 —	5 —	30	9 —	5 —	45
3 —	6 —	18	6 —	6 —	36	9 —	6 —	54
3 —	7 —	21	6 —	7 —	42	9 —	7 —	63
3 —	8 —	24	6 —	8 —	48	9 —	8 —	72
3 —	9 —	27	6 —	9 —	54	9 —	9 —	81
3 —	10 —	30	6 —	10 —	60	9 —	10 —	90

4 fois	1 font	4	7 fois	1 font	7	SIGNES ABREVIATIFS DE L'ARITHMÉTIQUE
4 —	2 —	8	7 —	2 —	14	— moins ;
4 —	3 —	12	7 —	3 —	21	+ plus ;
4 —	4 —	16	7 —	4 —	28	= égale ;
4 —	5 —	20	7 —	5 —	35	✗ multiplié par ;
4 —	6 —	24	7 —	6 —	42	: divisé par ou est à ;
4 —	7 —	28	7 —	7 —	49	:: comme ;
4 —	8 —	32	7 —	8 —	56	x nombre inconnu ;
4 —	9 —	36	7 —	9 —	63	
4 —	10 —	40	7 —	10 —	70	